



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2024-B-028 bis

Séance du 15 mai 2024



**FIXATION DU LOYER DU CABINET N°1 DE LA MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE DE FAUX LA MONTAGNE**

Annule et remplace la précédente 2024-B-028 pour erreur matérielle (montant loyer)

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 3 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Didier TERNAT

ABSENTS : Céline COLLET-DUFAYS

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Suite au départ du locataire du cabinet n°1 de la maison de santé pluridisciplinaire de Faux la Montagne, propriété de la Communauté de communes, il convient de réévaluer le loyer de ce bien et de l'ajuster au prix du marché, soit 10 euros le m².

Le bien faisant 22 m², le loyer sera donc de 10 euros x 22 = 220 euros / mois.

Il n'y a pas d'assujettissement à la TVA.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** le nouveau loyer de cet appartement à la somme de 220 € nets par mois (hors charges).

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,

Valérie BERTIN